

2011_B052

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades - Subvention d'équipement aux communes concernées - Vitrolles et Peyrolles-en-Provence

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

Excusé(s) :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteurs :

Monsieur Jean-Claude Feraud
Madame Marie-Pierre Sicard-Desnuelle

Objet : HABITAT : Opérations façades : subvention d'équipement aux communes concernées : Vitrolles et Peyrolles en Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit du versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 332,33 € à la commune de Vitrolles et d'un montant de 4 982,12 € à la commune de Peyrolles en Provence.

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa **délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002**, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 18 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opération façades et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à :

- 9 032 € en 2003 (délibération n°2003-A223 du 24 octobre 2003),
- 33 587,56 € en 2004 (délibérations n°2004-A034, 2004-A126 et 2004-A266),
- 23 697,30 € en 2005 (délibérations n°2005-A090 et 2005-A225).
- 111 442,97 € en 2006 (délibérations n°2006-A027, n°2006- A104, n°2006-A182 et n°2006-A273)
- 45 252,56 € en 2007 (délibérations n°2007-A060, n°2007-A124, n°2007-A237, 2007-A348, 2007-A411, 2007-A428)
- 34 423,05 € en 2008 (délibération n°2008-B202, n°2008-B319, n°2008-B380)
- 55 259,46 € en 2009 (délibérations n°2009-B021, n°2009-B039, 2009-B191, 2009-B293, 2009-B379, 2009-B488, 2009-B485)
- 59 946,39 € en 2010 (délibérations n°2010-B095, 2010-B171, 2010-B256, 2010-B358, 2010-B452, 2010-B516, 2010-B583)

Une nouvelle demande a été reçue :

- **Vitrolles** (délibération cadre du 30 octobre 2003) a fait parvenir une demande concernant un dossier
- **Peyrolles en Provence** (délibération cadre du 19 septembre 2002) a fait parvenir une demande concernant quatre dossiers

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)		Autre participation en € (TTC)
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA	Région
Vitrolles	1	1	37,5%	12,5%	1 329,30 €	332,33 €	-
Peyrolles en Provence	4	7	26,66%	6,66%	27 424,28 €	4 982,12 €	7 480,7 €
Total (TTC)						5 314,45 €	

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Concernant les opérations "façades" de la ville de Vitrolles, le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **332,33 €**.

Concernant les opérations "façades" de la ville de Peyrolles en Provence, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **4 982,12 €**.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2010-A091 du Conseil Communautaire du 6 juin 2010,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 323,33 € à la commune de Vitrolles pour un dossier « opérations façades »,
- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 4 982,12 € à la commune de Peyrolles en Provence pour 4 dossiers « opérations façades »,
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-204141.

2011_B052

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades - Subvention d'équipement aux communes concernées - Vitrolles et Peyrolles-en-Provence

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASSINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **22 FEV. 2011**